



VILLE
DE
PAULHAN
34230

Paulhan le 27 juillet 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 Juillet 2018

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond (à compter du point 10), BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra (à compter du point 4), DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra (jusqu'au point 3), WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur ARNAUD Raymond à SEBASTIAN David (jusqu'au point 9)
- Monsieur BONSIGNORI Vincent à Madame GUERIN Audrey
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude
- Madame HEREDIA Fabienne à Monsieur DUPONT Laurent
- Monsieur JAM Thierry à Madame L'HOTE Valérie

Après l'appel nominal, l'ordre du jour est abordé.

1) Adoption d'une convention « Lire à la mer » avec le département de l'Hérault

L'opération « Lire à la mer », initiée par le Département de l'Hérault en 2008, vise à déployer pendant l'été des bibliothèques éphémères dans des lieux fréquentés par les estivants. L'objectif consiste à mettre à disposition des collections de livres et revues sur des lieux de loisir (bord de mer, de lac, de rivière, piscines, ...).

A ce titre, il convient de conclure une convention avec le Département de l'Hérault afin que la commune conduise cet été une opération de bibliothèque de plein air dénommée « Lire à la mer ». Dans le cadre de cette opération, un partenariat départemental a été mis en place pour l'été 2018.

Mme RICARD Christine précise que ce dossier a été présenté à la commission Culture, Patrimoine, Tourisme et santé du 10 Juillet 2018: avis favorable de la commission.

Adopté à l'unanimité.

2) Mise en accessibilité des bâtiments communaux – Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur Elie ALAMBERT, conseiller municipal, rappelle que la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) avec le bureau d'étude A2CH, conformément à la loi du 11 février 2005, au décret n° 2006-55 du 17 mai 2006 et à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, fixant le dépôt de l'Ad'Ap auprès de l'autorité administrative au 26 septembre 2015. L'objectif de la collectivité est de rendre accessible à tous l'ensemble des établissements recevant du public, en commençant pour l'année 1 avec le cimetière, l'école maternelle F. Dolto, l'école G. Sand, l'espace Louis Sert, l'église et la mairie.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Régional, au titre des dispositifs en faveur de la vitalité des territoires, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi par le bureau d'études A2CH, maître d'œuvre dédié à l'accessibilité, et en précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	166 647,80€
T.V.A 20%	33 329,56€
TOTAL TTC	199 977,36€

Il précise que ce dossier a été présenté aux commissions Urbanisme, Electrification, Agenda 21, Eau/Assainissement du 4 Juillet 2018 et Finances, Administration Générale, Communication du 12 Juillet 2018: avis favorable des commissions.

Adopté à l'unanimité.

3) Aménagement et mise en valeur de Notre Dame des Vertus – Demande de subvention auprès du conseil Départemental

Monsieur Elie ALAMBERT, conseiller municipal, présente au Conseil Municipal le programme de travaux de l'aménagement de l'espace public et mise en valeur de Notre-Dame des Vertus.

Il indique que le coût des travaux est estimé à 117 315€ hors taxes, soit 140 778€ TTC et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières.

Il propose aux membres du Conseil Municipal, de solliciter du Conseil départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour pouvoir, au titre du hors programme patrimoine et voirie, concrétiser cette réalisation.

Il précise que ce dossier a été présenté aux commissions Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé du 10 Juillet 2018 et Finances, Administration Générale, Communication du 12 Juillet 2018. Avis favorable des commissions. Commentaire de la commission Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé : penser à la dalle quand il y aura le décaissement, dalle ramenée de l'Ermitage. Voir quand travaillera la commission des bourgs centres : subvention de 20 %.

Adopté à l'unanimité.

4) Réfection chemins ruraux – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur Gérard ENGELVIN, Maire-Adjoint, indique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaménager certains chemins ruraux.

Il présente le programme des travaux mentionné ci-dessous d'un montant de 90 747€H.T, soit 108 896,40€ TTC.

Désignation		U	Quantités	COUT
CHEMIN DE TISSAN				
Installation et repliement signalisation provisoire		F	1	850,00 €
Mise en forme et apport de GNT		m ²	840	2 940,00 €
				3 790,00 €
SAINT MARTIN VERS LIMITE ASPIRAN				
Installation et repliement signalisation provisoire		F	1	850,00 €
Mise en forme et apport de GNT		m ²	2450	8 575,00 €
				9 425,00 €
CHEMIN DE GISSE				
Installation et repliement signalisation provisoire		F	1	850,00 €
Démolition d'une chaussée et enlèvement des déblais		m ²	4200	10 500,00 €
Préparation du support par reprofilage GNT 0/20		m ²	4200	14 700,00 €
				26 050,00 €
CHEMIN DES CAMBRIOLS				
Installation et repliement signalisation provisoire		F	1	850,00 €
Mise en forme et apport de GNT		m ²	2800	9 800,00 €
				10 650,00 €
CHEMIN DE THAU				
Installation et repliement signalisation provisoire		F	1	850,00 €
Scarification et apport de GNT		m ²	1140	3 990,00 €
				4 840,00 €
CHEMIN DE LA PENSIERE				
Installation et repliement signalisation provisoire		F	1	850,00 €
Scarification et apport de GNT		m ²	2130	7 455,00 €

Fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche	m ²	2130	8 307,00 €
			16 612,00 €
CHEMIN SAINT FERREOL			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Mise en forme et apport de GNT	m ²	800	2 800,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche	m ²	800	3 120,00 €
			5 920,00 €
PETIT CHEMIN DU BOUSQUET			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Scarification et apport de GNT	m ²	1470	5 145,00 €
			5 995,00 €
CHEMIN DE PLAN PAOUSAT			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Scarification et apport de GNT	m ²	1 890,00	6 615,00 €
			7 465,00 €
	Montant H.T		90 747,00 €
	TVA 20%		18 149,40 €
	Montant TTC		108 896,40 €

A ce titre, il indique qu'il convient de solliciter une demande d'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

Il précise que ce dossier a été présenté aux commissions des services techniques, bâtiments, espaces verts, cadre de vie du 6 juillet 2018 et des Finances, Administration Générale, Communication du 12 juillet 2018: Avis favorable des commissions.

Adopté à l'unanimité.

5) Paulhan Solidaire – Convention d'objectifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune verse aux associations paulhanaises qui produisent un dossier de demande de subvention, une aide financière après justification des actions menées, c'est-à-dire une fois celles-ci terminées.

Puis, il présente l'association PAULHAN SOLIDAIRE qui défend des enjeux de solidarité trans-générationnelle, mais aussi de mixité sociale. Cette structure de type Accorderie, est située Route

d'Usclas, avec un espace de vie sociale, le recrutement d'un emploi de service civique et un lieu d'accès multimédia.

Il précise qu'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la mairie et l'association permettrait d'apporter une aide importante à cette dernière. La convention serait établie pour les années 2018, 2019 et 2020. La subvention, d'un montant de 2500€, pourrait être versée en une seule fois après la signature de ladite convention.

Il précise que ce dossier a été présenté aux commissions Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé du 10 juillet 2018 et des Finances, Administration Générale, Communication du 12 juillet 2018: avis favorable des commissions.

Adopté à l'unanimité.

6) Validation de la mise à jour des statuts du SIVOM du canton d'Agde

Monsieur Bertrand ALEIX, Maire-Adjoint, rappelle la délibération du comité syndical du Canton d'Agde en date du 4 Avril 2018 relative à la mise à jour des statuts du comité suite à la demande des services de la sous-préfecture de Béziers.

A ce titre, il convient que chaque commune adhérente valide la mise à jour des statuts du SIVOM du canton d'Agde.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission Vie Economique, Sécurité, Fêtes et Cérémonies du 3 Juillet 2018: Avis favorable de la commission.

Adopté à l'unanimité.

7) Marché des producteurs de pays de Paulhan – Adoption d'une convention

Monsieur Bertrand ALEIX, Maire-Adjoint, indique aux membres du conseil municipal qu'un marché des producteurs de pays est établi sous l'égide de la charte des marchés des producteurs de pays, laquelle définit les principes fondamentaux de son fonctionnement. Ces marchés sont principalement réservés aux producteurs conformément à la charte émanant de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

A ce titre, il convient de conclure une convention avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault et l'ACA2P. Cette convention a pour objet de fixer les conditions de réalisation et d'organisation du marché des producteurs de pays qui se déroulera à Paulhan durant les mois de juillet et août.

Il propose donc de se prononcer sur le projet de convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et l'ACA2P.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission Vie Economique, Sécurité, Fêtes et Cérémonies du 3 Juillet 2018: Avis favorable de la commission.

Adopté par 23 voix Pour, 1 élue (Aleksandra DJUROVIC) ne participe pas au vote car elle est membre de cette association.

8) Adhésion à l'agence départementale « Hérault Ingénierie »

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités

territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Monsieur Gérard ENGELVIN, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence, qui serait créée sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

La création de cette structure doit ainsi permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités.

Il convient donc :

- D'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur joints en annexe,
- D'adhérer à l'agence départementale de l'Hérault,
- De désigner Monsieur Claude VALERO en qualité de titulaire ainsi que Monsieur Gérard ENGELVIN en qualité de suppléant pour représenter la commune au sein de l'agence « Hérault Ingénierie ».

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des services techniques, bâtiments, espaces verts, cadre de vie du 6 juillet 2018 : avis favorable de la commission.

Les membres du Conseil Municipal décident de reporter ce point ultérieurement ; ils préfèrent que le Conseil Communautaire se positionne d'abord sur ce point.

9) Aliénation de biens communaux d'une valeur supérieure à 4600,00 €

Monsieur Gérard ENGELVIN, Maire-Adjoint, indique aux membres du conseil municipal que le tracteur RENAULT R3276 immatriculé 4371 VD 34 doit être vendu car il n'est plus utile à l'organisation actuelle du service technique.

En application de la délibération n° 21 du Conseil municipal du 17 avril 2014, la décision d'aliéner de gré à gré est prise par M. le Maire ou son représentant pour les matériels vendus pour une valeur de moins de 4 600 €.

Conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse les 4 600 € revient au Conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver la vente à la société VILLENEUVE AUTO du tracteur pour une valeur est de 6 500 €.

Il précise que ce dossier a été présenté aux commissions des services techniques, bâtiments, espaces verts, cadre de vie du 6 juillet 2018 et des Finances, Administration Générale, Communication du 12 juillet 2018: avis favorable des commissions. Commentaire de la commission des services techniques,

bâtiments, espaces verts, cadre de vie: les membres de la commission demandent que l'argent de la vente reste aux services techniques.

Adopté à l'unanimité.

10) Décision modificative budgétaire

Madame Hanane AMMARI, conseillère municipale, indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prévoir l'inscription de crédits pour le bon déroulement de certaines opérations telles qu'indiquées ci-dessous :

Budget Commune

section investissement Dépenses						
opération	chapitre	article	intitulé	BP 2018 pour mémoire	crédits +	crédits -
82		2313	Ateliers municipaux	479 510,00 €	67 000,00 €	
63		21316	Extension cimetièrè	16 700,00 €	5 000,00 €	
54		2313	Groupe scolaire	38 000,00 €	23 000,00 €	
60		2315	Aménagement pluvial	320 000,00 €		130 000,00 €
27		2315	EP- mise aux normes et écon. Énergies	0,00 €	35 000,00 €	
totaux généraux					130 000,00 €	130 000,00 €
section Exploitation Dépenses						
chapitre	article	intitulé	BP 2018 pour mémoire	crédits +	crédits -	
67	678	Autres charges exceptionnelles	45 000,00 €	96 788,00 €		
o22		Dépenses imprévues	58 123,00 €			42 089,00 €
o11	615231	Entretien et réparation voirie	60 000,00 €			10 000,00 €
o11	60633	Fournitures de voirie	130 000,00 €			10 000,00 €
totaux généraux				96 788,00 €	62 089,00 €	
section Exploitation Recettes						
chapitre	article	intitulé	BP 2018 pour mémoire	crédits +	crédits -	

74	7411	DGF-Dotation forfaitaire	325 000,00 €	5 994,00 €	
74	74121	Dotation Solidarité Rurale	340 000,00 €	22 416,00 €	
74	74127	Dotation Nationale Péréquation	110 000,00 €	6 289,00 €	
totaux généraux				34 699,00 €	

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 12 juillet 2018: avis favorable de la commission.

Adopté à l'unanimité.

11) Admissions en non valeur

Monsieur Bertrand ALEIX, Maire-Adjoint, informera les membres du Conseil Municipal que le Receveur Municipal ne peut recouvrer des titres relatifs à des redevances du budget Commune. Il sollicite de ce fait l'admission en non valeur de ces produits pour la somme de 6 220,13€.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 12 juillet 2018: avis favorable de la commission.

Adopté à l'unanimité .

12) Economies d'énergie - Programmation travaux éclairage public année 2018

Monsieur David SEBASTIAN, conseiller municipal, expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES, d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2018, les travaux suivants :

- 1- programme de travaux économie d'énergie – BF – sécurisation des armoires et horloges astros
 - o EP remplacement 58 lanternes BF et rénovation de 3 coffres EP « BB, BD et DD »
- 2 – Programme de travaux annuels EP (autres)
 - o EP2 remplacement de 40 lanternes vétustes et tubes fluo

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à 83 524.14€ HT :

- o 50 000.00€ à la charge d'Hérault Energies
- o 33 524.14€ à la charge de la Commune

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par HERAULT ENERGIES par le biais du FCTVA.

Il indique qu'une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission Urbanisme, Electrification, Agenda 21, Eau/Assainissement du 4 juillet 2018: avis favorable de la commission.

Adopté à l'unanimité.

13) Alhambra Festi – Demande de subvention auprès de la région Occitanie

Mme Isabelle GAVINET, conseillère municipale, rappelle que la commune organise l'Alhambra Festi dans les jardins de la mairie les 24 et 25 Août 2018.

La compagnie « les chiennes nationales » a été sollicitée pour une représentation d'un spectacle d'un montant de 2 000,00 euros TTC.

Elle évoque la nécessité de recourir aux aides financières du Conseil Régional Occitanie pour mener à bien ce projet dans le cadre de l'aide à la diffusion de proximité.

Elle présente le devis pour le spectacle « la vie devant soi » de la compagnie « les chiennes nationales » pour un montant de 2 000,00 € TTC.

A ce titre, il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Occitanie au taux le plus large possible, au titre de l'aide à la diffusion de proximité.

Elle précise que ce dossier a été présenté aux commissions Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé du 10 juillet 2018 et des Finances, Administration Générale, Communication du 12 juillet 2018: avis favorable des commissions.

Adopté à l'unanimité.

14) Adoption d'un bail avec l'association Saint Hubert Chasse

Monsieur Bertrand ALEIX, Maire-Adjoint, indique qu'il convient de faire apport des droits de chasse et de destruction des espèces nuisibles au profit de l'association de chasse paulhanaise sur l'ensemble des terrains communaux.

Il propose de passer un bail amiable pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

Puis, il présente au conseil municipal un projet de bail et l'état des parcelles concernées qui sera joint audit bail.

Il invite les membres du conseil municipal à prendre connaissance des dites pièces et à décider s'il y a lieu de procéder à la location de gré à gré à l'association de Chasse Saint Hubert de Paulhan représentée par Monsieur BRUNO Pedro Jean aux conditions prévues dans le projet établi.

Il convient donc de voter la location à titre gracieux du droit de chasse sur le territoire décrit dans l'état des parcelles en annexe pour une année, renouvelable par tacite reconduction.

Il précise que le dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 12 juillet 2018: avis favorable de la commission. Commentaire de la commission : information sur tous les supports de communication.

Adopté par 22 voix Pour, 2 Abstentions (Valérie L'HOTE, Thierry JAM).

15) Alhambra Festi 2018 – Convention d'objectifs « Compagnonnage des festivals d'été 2018 »

Mme Christine RICARD, Maire-Adjointe rappelle aux membres du conseil municipal que la commune organise l'Alhambra Festi dans les jardins de la mairie les 24 et 25 Août 2018.

A ce titre, elle indique que la commune a déposé un dossier de candidature au dispositif de compagnonnage développé par la Communauté de Communes du Clermontais.

Considérant que l'Alhambra Festi propose une manifestation d'envergure potentiellement intercommunale, cette candidature a été validée par la Communauté de Communes du Clermontais.

Elle précise qu'une convention d'objectifs « compagnonnage des festivals d'été 2018 » conclue entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune permettrait d'apporter une aide importante à cette dernière.

La convention d'objectifs a pour objet :

- de confirmer les engagements réciproques de la Communauté de Communes du Clermontais et de la mairie de Paulhan,
- de préciser les objectifs prioritaires poursuivis pour l'édition 2018 de l'Alhambra Festi,
- et de préciser les conditions techniques, administratives et financières de mise en œuvre.

En conséquence, elle demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention d'objectifs « Compagnonnage des festivals d'été 2018 »

Elle précise que ce dossier a été présenté aux commissions Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé du 10 juillet 2018 et des Finances, Administration Générale, Communication du 12 juillet 2018 : avis favorable des commissions.

Adopté par 20 voix Pour, 4 Abstentions (Laurent DUPONT, Aleksandra BESALDUCH-DJUROVIC, José ROIG, Fabienne HEREDIA).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire : Claude VALERO

